

N° de tâche :
N° de dossier :
Gestionnaire :

REQUÊTE : CIRCULATION D'UN HOMME-SANDWICH

Cette demande doit être envoyée par envoi postal ou courriel (guichet.sep@ville-ge.ch) à l'adresse suivante :

Service de l'espace public
Boulevard Helvétique 29 - Case postale 3737
1211 Genève 3

Le soussigné/la soussignée sollicite l'autorisation de faire circuler un ou plusieurs homme(s)-sandwich(s).

COORDONNÉES DU REQUÉRANT

Société :

Personne physique (Nom et prénom) :

Adresse du siège :

Adresse privée :

Code postal / Lieu :

Code postal / Lieu :

Téléphone :

Adresse électronique :

ZONES DE CIRCULATION

☐ Zone piétonne du Mont-Blanc

☐ Zone piétonne des Rues-Basses

Le passage d'un homme-sandwich d'une zone piétonne à une autre n'est pas autorisé avec son équipement (panneau).

PÉRIODE

Du

au

soit

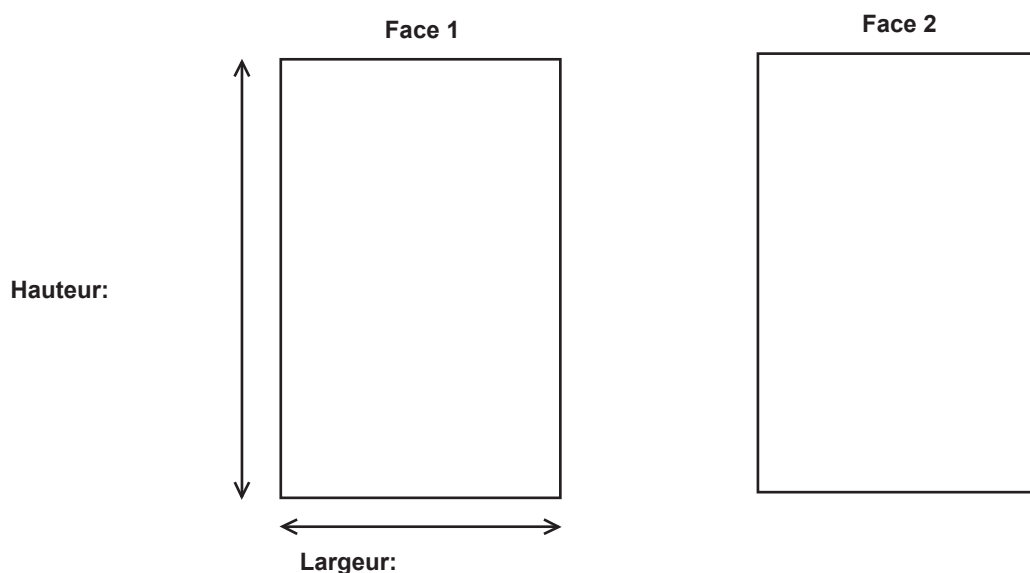
jours.

Le soussigné/la soussignée requiert l'autorisation de circulation d'un homme-sandwich selon ce qui suit :

Descriptif du panneau mobile

Veuillez indiquer ci-après:

- le contenu (*texte, logo, dessin, etc.*)
- les dimensions du panneau mobile



- Surface totale (*1m² au maximum*) :

NB: Si plusieurs panneaux, prière de réimprimer cette page

Le cheminement des hommes-sandwiches ne peut se faire que dans les zones piétonnes définies sur les cartes annexées, à l'exclusion de tout autre endroit.

Le déguisement de la personne portant le support publicitaire est interdit (masque, costume, travestissement en personnage fantaisie, etc...)

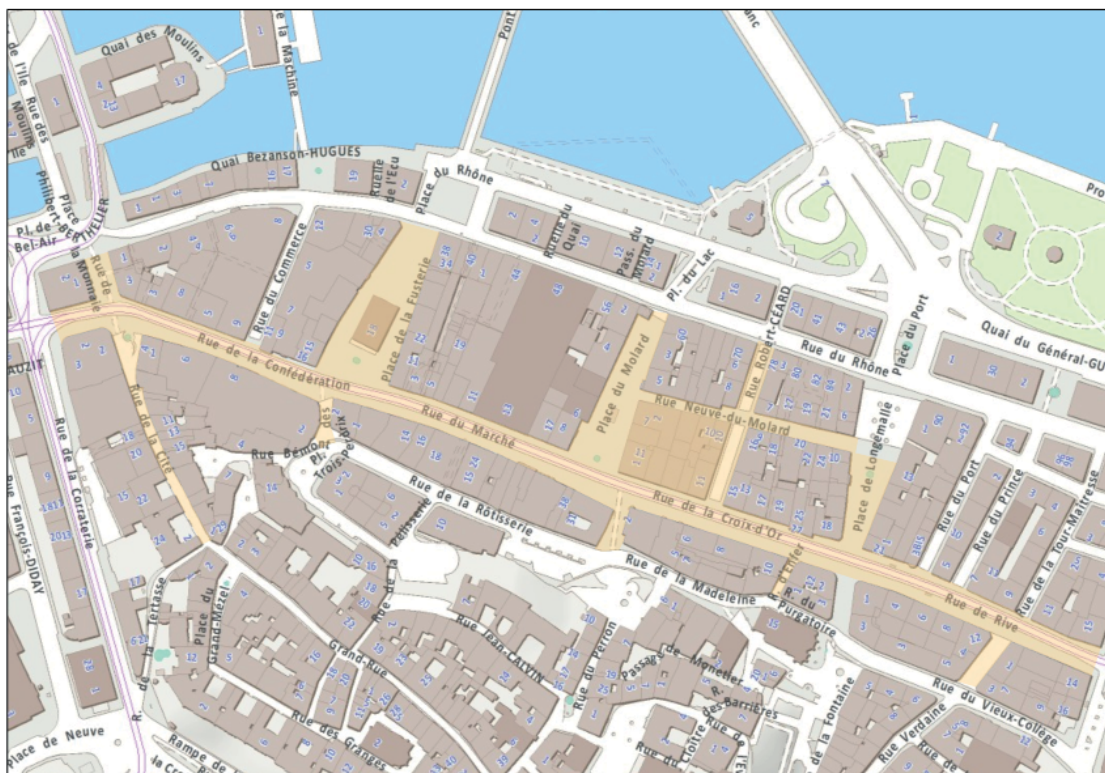
Il est interdit de distribuer des réclames, prospectus, échantillons et cadeaux.

**Toute requête non conforme ou insuffisamment documentée
sera déclarée irrecevable et retournée au (à la) requérant(e)**

Genève, le

Timbre et signature du requérant

ZONE PIÉTONNE DU MONT-BLANC ET DES RUES BASSES



 zone piétonne